

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL DES ETUDES**  
**ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**JEUDI 12 JANVIER 2012**

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- **Approbation du compte-rendu du 01 décembre 2011,**
- **Examen de la demande d'habilitation à délivrer la licence professionnelle Banque Assurance Commercialisation des produits bancaires et d'assurances,**
- **Information sur la situation financière de l'UVHC par le Vice Président Finances,**
- **Questions diverses.**

La séance débute à 14 h 30 et le conseil est présidé par Monsieur Abdelhak KABILA, Vice Président de l'Université.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger valablement.

Monsieur Kabila informe d'abord les membres du Conseil sur le fait que le règlement d'examen du master Métiers de l'Enseignement est ajouté à l'ordre du jour et qu'il y a lieu de commencer à porter une réflexion approfondie sur la globalité de notre offre de formation (inscription de ce titre également à l'ordre du jour).

Enfin, Monsieur Kabila annonce que l'UVHC a déposé un projet commun avec les Universités d'Artois et du Littoral sur le thème de la logistique. Le document de cadrage sera adressé aux membres du CEVU ainsi qu'aux responsables des laboratoires TEMPO et LAMIH.

### **I. Approbation du compte-rendu du 01 décembre 2011**

Monsieur Raviart intervient au sujet de l'habilitation de nos formations dont il est écrit qu'elle portera désormais sur une durée de 6 années.

Monsieur Kabila rappelle, qu'actuellement, nos formations sont habilitées pour 5 ans mais que notre prochaine offre devra être présentée un an plus tôt par rapport à l'échéance initiale, soit 2013 pour les parcours licence et, 2014 pour les parcours master.

Au-delà, nos habilitations courront donc pour 6 ans en ce qui concerne les licences et pour 5 ans en ce qui concerne les masters.

Monsieur Raviart intervient également sur les règlements d'examens où il est écrit qu'il n'existe plus de notes éliminatoires. Il s'interroge sur la contradiction qui peut être relevée page 6 concernant la filière APA des STAPS. Il lui est répondu qu'il n'existe pas de contradiction. Il souhaiterait avoir communication de la note du directeur de cabinet du Ministre à laquelle il est fait référence page 6.

Monsieur Kabila adressera par courriel la note dont il s'agit aux conseillers.

Enfin, il y a lieu de lire au sujet d'une intervention de Mme Follet (page 5). « qu'il existe une compensation pour un semestre » (au lieu d'un trimestre).

Ces explications et corrections apportées, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **II. Examen de la demande d'habilitation pour la licence professionnelle Banque Assurance Commercialisation des produits bancaires et d'assurances**

Le dossier est présenté par Monsieur Laut et Madame Morlaes, enseignants à l'IUT. Monsieur Laut précise le contexte économique et les besoins de recrutement dans cette branche professionnelle.

Il indique que l'évolution des marchés financiers a connu des mutations technologiques qui ont eu des incidences sur les métiers.

Il existe également un besoin de recrutement important avec une pyramide des âges déséquilibrée des employés de banque (davantage marquée pour le secteur des assurances). Monsieur Laut précise que les postes à pourvoir sont des postes de commerciaux et qu'il existe un déficit de candidatures dans le secteur Sud Est du Département du Nord.

Des partenariats existent déjà avec les banques et des synergies sont à développer.

La moitié des enseignements sera dispensée par des professionnels. Cette formation est proposée essentiellement en alternance.

Madame Morlaes présente ensuite le contenu de la formation et ajoute qu'une quinzaine de contrats professionnels existent d'ores et déjà avec le secteur bancaire et 5 à 6 contrats pour le monde de l'assurance.

Le centre de formation de la profession bancaire apportera sa contribution.

Monsieur Birembaux intervient pour rappeler que cette habilitation de licence professionnelle était demandée lors de précédents forums des métiers de l'IAE.

Il souhaiterait une actualisation des données figurant dans un des documents (2012 au lieu de 2009) et une accentuation géographique du recrutement intéressant l'Avesnois.

Monsieur Laut et Madame Morlaes précisent que l'accroche territoriale se poursuit jusqu'au département de l'Aisne.

Monsieur Joly demande quel est le schéma retenu pour l'alternance. Madame Morlaes lui répond que la cadence 2.5 jours /2.5 jours sur la semaine a été retenue. Ce rythme offre une meilleure synergie que le rapport alterné 15 jours par mois.

En ce qui concerne le recrutement, les professionnels de la banque - assurance estiment que les étudiants issus de BTS doivent représenter 20 % de l'effectif complété par des titulaires de DUT et de formations de licence 2.

Madame Truffert demande ensuite quel sera le lieu géographique de formation pour pouvoir mettre à disposition des préparateurs, la documentation adéquate. Elle demande aussi la part de nouveauté induite par cette licence pro par rapport à la formation déjà existante à l'IAE. Elle voudrait connaître également la part réservée aux professionnels et indique qu'elle prévoira au titre de la documentation, un budget supplémentaire le cas échéant.

Adoption à l'unanimité.

## **III. Information sur la situation financière de l'UVHC par le Premier Vice Président Finances et Patrimoine**

Monsieur Kabila précise que l'exposé qui va suivre répond à une interrogation des conseillers du CEVU sur l'état de nos finances et les impacts éventuels dans le registre de formation.

Comment tenir compte de la rigueur budgétaire et développer nos formations ?

Monsieur Flamme Vice-Président Finances, prend la parole et rappelle les différents mécanismes financiers qui résultent de l'application de la loi LRU dans les universités.

La rémunération des fonctionnaires est désormais inscrite dans le budget de notre établissement.

Les recettes proviennent des finances de l'Etat à 82 % et nous avons une dépense de masse salariale à hauteur de 80 % de notre budget.

Il est nécessaire de disposer d'une trésorerie suffisante de l'ordre de 15 % à 20 % pour un budget global d'une centaine de millions d'euros.

Monsieur Flamme ajoute que la trésorerie est alimentée par les réserves et que les besoins ayant augmenté, il reste donc peu de disponibilité en réserves pour investir.

L'UVHC dispose d'une trésorerie équivalente à deux mois de fonctionnement alors que d'autres universités en France n'ont qu'une trésorerie équivalente à 15 jours de fonctionnement.

Monsieur Flamme détaille ensuite la provenance du budget dont l'Université dispose :

- le socle de la masse salariale transférée (de l'ordre de 60 millions d'euros)
- le système d'allocation des moyens (sympa II) avec des critères d'activités et de performance
- les financements spécifiques extra budgétaires (qui tendent à disparaître, sauf pour le PPP avec la construction de 2 bâtiments)
- le financement accordé au titre du contrat quadriennal (375 000 €)

Il est rappelé que la masse salariale transférée est soumise à réajustement, mais que ce dernier ne se fait pas à hauteur des besoins même si l'on tient compte de l'augmentation de la valeur du point d'indice et du prélèvement des pensions ainsi que du glissement des catégories Maîtres de Conférences et Professeurs. Ainsi, l'augmentation de la masse salariale transférée a été de 2,02 % en 2010/2011.

Le glissement vieillesse n'a pas été assez pris en compte en 2011 et est resté à la charge des Universités. Il est toutefois repris en base pour le budget 2012.

Pour 2012, l'augmentation sera de 1.6 %.

Monsieur Flamme indique que le système SYMPA est aussi dépendant de la performance des autres universités. En 2010, il avait été relevé un déficit de 82 postes de personnels enseignants titulaires à l'UVHC. En 2011, cet effectif a été ramené à hauteur de 21 postes. Le Ministère tient compte désormais de ce déficit de 21 postes, ce qui entraîne un modèle SYMPA II en diminution de 1.500.000 € (en cause la différence 82/21).

Pour ce qui relève des actions spécifiques, il y a lieu de prendre en compte les contrats doctoraux, les primes d'excellence scientifique, l'action sociale en faveur des personnels et les projets d'expertise informatique.

Monsieur Flamme précise également que les investissements mobiliers ne sont plus actuellement assurés par l'Etat.

Depuis 2010, des crédits attribués aux universités doivent être gelés, soit 0.10 % pour l'UVHC, ce qui représente 134 000 €. Mais seule une somme de 58 000 € a été restituée par le Ministère à cause des difficultés financières de l'Etat.

Fin 2011, aucune somme n'a été restituée sur un gel total de 200 000 €.

On ignore à ce jour quel sera le gel appliqué pour 2012, sachant qu'une somme de 600 000 € a été provisionnée au sein de l'établissement, sur base d'informations officieuses.

Monsieur Flamme ajoute que notre université n'a plus véritablement les capacités financières à engranger des réserves et que l'actualisation des dotations est désormais simplement mathématique.

Par ailleurs, les contrôles financiers sont davantage appuyés, avec le contrôle à priori du Rectorat, du contrôleur financier de l'Etat et la certification à posteriori du commissaire aux comptes.

En outre, si durant deux années consécutives, le déficit d'un établissement est constaté, la mise sous tutelle est prononcée par le Recteur.

En conclusion, les contrôles sont renforcés malgré une autonomie déclarée.

A ce jour, l'UVHC présente un résultat d'exploitation négatif à hauteur de 1 900 000 € mais avec un compte de résultat qui est légèrement positif, ce qui est essentiel.

Monsieur Flamme indique qu'auparavant l'établissement pouvait mettre des fonds en réserve : 3 180 000 € en 2008 pour seulement 178 000 € en 2010.

Toute cette démonstration traduit une situation financière assez préoccupante même si on doit rester serein pour l'exercice 2012. Ces difficultés sont liées au fait que l'Etat ne compense pas complètement la masse salariale dévolue par rapport à la masse salariale réelle.

Comme les recettes n'évoluent pas à hauteur des dépenses supportées, l'établissement doit donc augmenter ses ressources propres en proposant par exemple une offre de formation attractive et en étant attentif aux formations à fort coût et faible effectif. Les services d'enseignement doivent également être parfaitement assurés.

Les recettes de l'UVHC ont ainsi été évaluées pour l'année 2012 au plus juste et les dépenses doivent être maîtrisées. C'est l'enjeu de notre indépendance.

Monsieur Flamme tempère cette présentation en indiquant que 40 universités en France présentent des difficultés plus importantes encore que celles de notre établissement et que 7 universités ont présenté un déficit financier consécutif sur deux ans. Même si l'Université de Valenciennes n'appartient pas à ces deux catégories, la surveillance financière interne doit être accrue.

Monsieur Kabila remercie Monsieur Flamme pour son exposé en rappelant que la gouvernance des établissements devient désormais complexe, que la vigilance est de mise mais que l'optimisme doit toujours nous animer avec à l'esprit, le développement de formations qui apportent des contributions financières.

Il ajoute qu'un CEVU restreint prévu le 23 janvier, donnera un avis sur l'attribution des primes de responsabilité pédagogique.

#### **IV Les règlements d'examen pour les métiers de l'enseignement**

Monsieur Kabila annonce que sur la proposition des Vice-Présidents d'Université de la région Nord Pas de Calais, la compensation entre les deux semestres de la 2<sup>ème</sup> année de master sera introduite dans les règlements d'examen pour les masters Métiers de l'enseignement.

Monsieur Goichot demande si cette compensation est automatique ou seulement possible.

Monsieur Kabila lui répond qu'elle est automatique.

Madame Follet indique que la compensation sous cette forme n'existe pas pour les autres masters et que cet ajout introduit des traitements différents pour des formations de même niveau.

Monsieur Kabila répond qu'il s'agit ici de masters cohabilités et que la règle a une portée régionale.

Enfin, Monsieur Goichot revient sur la situation de quelques étudiants de 2<sup>ème</sup> année de master admissibles au concours et non reçus au master métiers de l'enseignement, à cause du calendrier des concours.

Adoption à l'unanimité.

#### **V Réflexion sur l'offre de formation**

Monsieur Kabila annonce qu'il est nécessaire qu'une réflexion soit menée sur les contenus et les volumes horaires de notre offre de formation ainsi que sur les relations existantes entre nos composantes afin d'éviter les redondances et une augmentation des volumes d'enseignement. Sur ce dernier point, il rappelle que les horaires ne sont pas trop dépassés mais qu'il sera sans doute nécessaire de mutualiser des modules entre composantes et parfois même au sein des composantes.

Il souhaite constituer un groupe de réflexion pour aborder l'ensemble de ces questions. Ce groupe rassemblerait le VP CEVU, les directeurs de composantes, des enseignants chercheurs (au moins 2) de chaque domaine de formation et des étudiants.

Il conviendra de définir un schéma et un calendrier de réunions ultérieures.

Les conclusions de ces travaux seraient rendues en mai-juin 2012 en vue de la demande d'habilitation à déposer en 2013.

Monsieur Goichot demande si les enseignants doivent obligatoirement être issus des rangs du CEVU.

Monsieur Kabila lui répond que l'on pourra compléter avec des enseignants issus d'autres conseils.

Monsieur Kabila précise que ce dialogue concernant l'offre de formation, doit être engagé dès maintenant et que ce travail engage l'avenir.

Il y a nécessité d'impliquer toutes les composantes pour parvenir à un travail équilibré et collectif au-delà des notions liées aux composantes, départements, filières.

Monsieur Piéchowiak souhaite que la participation des enseignants ne soit pas restreinte aux membres du CEVU et que la recherche, l'administration de notre établissement sont aussi concernées par le dispositif en plus de la référence aux contenus pédagogiques.

Monsieur Hamroun voudrait que la phase de communication soit plus développée vis-à-vis de notre offre de formation pour attirer davantage d'étudiants.

Madame Truffert propose d'impliquer un membre de la direction générale des services à cette réflexion et rappelle que ce sujet est hautement politique parce qu'il touche à la complémentarité Université de Lille d'une part et Universités de territoire d'autre part.

Monsieur Gouazé salue l'initiative émanant ici du CP CEVU, mais qui ne saurait être limité à cet organe consultatif selon lui.

Il préférerait que soit constitué un groupe de travail avec possibilité d'inclure des membres du CEVU certes, mais également les directeurs de composantes qui pourraient y adjoindre les compétences d'enseignants des domaines de formation de ces composantes.

Madame Follet adhère à cette idée mais ne souhaite pas une réalisation faite dans l'urgence.

## **VI Questions diverses**

Monsieur Kabila fait distribuer deux documents dont le contenu sera étudié lors du prochain CEVU :

- la valorisation du service civique
- la part dévolue à l'aide sociale au sein du FSDIE

a) Madame Follet revient sur un dossier traité lors du précédent CEVU relatif au module d'enseignement « défense » et demande si des crédits ECTS y sont liés.

La réponse est négative. La liberté est laissée aux étudiants de suivre ce module qui répond à une commande du Ministère. Ce module est rattaché aux différents autres modules transversaux mais Monsieur Kabila avoue qu'il est personnellement favorable à l'idée d'associer des ECTS à ce module défense.

Madame Sénéchal ajoute que pour l'ensemble des éléments constitutifs des modules transversaux, des crédits ECTS sont accordés, quelque soit le module.

b) Monsieur KABILA annonce que le calendrier pédagogique 2012/2013 sera examiné lors du CEVU du 09 février 2012.

**Présidence :**

Abdelhak KABILA, Vice président CEVU

**Membres présents avec voix délibérative :**

**Collège A :**

GOUAZE Serge  
FOLLET Claudine  
PIECHOWIAK Sylvain

**Collège B :**

BOUCHART Franck  
GOICHOT François  
HAMROUN Mohammed  
RAVIART Jean-Marie

**Collège BIATOSS :**

DERUY Eric  
JOLY André

**Collège Usagers :**

DELISSE Thomas  
LOIRS Romaric

**Membres invités :**

Mesdames et Messieurs BIREMBAUX Olivier, BOUCHEZ Bernard, FLAMME Jean-Marie, LAUT Jean-Louis, MORLAES Marie-Andrée, SENECHAL Sandrine, TRUFFERT Françoise

**Pouvoirs :**

M. DAURIER à Eric DERUY  
M. MALLET à Sylvain PIECHOWIAK  
Mme MARTIN à Claudine FOLLET  
Mlle VAAST à Franck BOUCHART  
M. GOUTIN à Mohammed HAMROUN  
Mlle BEFFY à Romaric LOIRS

Le Vice Président CEVU,

  
Abdelhak KABILA